



## Vice de procédure ?

Par **Ferro**, le **02/07/2022** à **16:37**

bonjour

J'étais en garde à vue placé à 11h55

Le lendemain à 10h le gendarme me dit verbalement que je vais sûrement être renouveler 24h,seulement à 11h55 il oublie de me le notifié à 13h le gendarme se rend contre qu'il ne m'a pas fais signer le renouvellement de GAV je signe et écris l'heure 13h du coup mon avocat présent sur place demande que ce soit acté et mis au dossier . La je passe le 22 juillet en jugement..

Est-ce que je peux faire annuler la procédure ?

Par **youris**, le **02/07/2022** à **18:21**

bonjour,

pourquoi votre avocat n'a-t-il pas demandé la nullité de la procédure ?

salutations